

GRÉGOIRE ET LE VANDALISME (1) ...

RAPPORT SUR LES DESTRUCTIONS OPÉRÉES PAR LE VANDALISME ET SUR LES MOYENS DE LE RÉPRIMER (2)

Le mobilier appartenant à la Nation a souffert des dilapidations immenses, parce que les fripons, qui ont toujours une logique à part, ont dit: Nous sommes la Nation; et, quoique, en général, on doit avoir mauvaise idée de quiconque s'est enrichi dans la Révolution, plusieurs n'ont pas eu l'adresse de cacher des fortunes élevées tout à coup. Autrefois, ces hommes vivaient à peine du produit de leur travail, et depuis longtemps ne travaillant pas ils nagent dans l'abondance.

C'est dans le domaine des arts que les plus grandes dilapidations ont été commises. Ne croyez pas qu'on exagère en vous disant que la seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, formerait plusieurs volumes. La Commission temporaire des arts, dont le zèle est infatigable, regarde comme des conquêtes les monuments qu'elle arrache à l'ignorance, à la cupidité, à l'esprit contre-révolutionnaire, qui semblent ligués pour appauvrir et déshonorer la Nation.

Tandis que la flamme dévore une des plus belles bibliothèques de la République (3) tandis que des dépôts de matières combustibles semblent menacer encore d'autres bibliothèques, le vandalisme redouble ses efforts. Il n'est pas de jour où le récit de quelque destruction nouvelle ne vienne nous affliger: les lois conservatrices des monuments étant inexécutées ou inefficaces, nous avons cru devoir présenter à votre sollicitude un rapport détaillé sur cet objet. La Convention nationale s'empressera, sans doute, de faire retentir dans toute la France le cri de son indignation, d'appeler la surveillance des bons citoyens sur les monuments des arts pour les conserver, et sur les auteurs et instigateurs contre-révolutionnaires de ces délits, pour les traîner sous le glaive de la loi.

Il y a cinq ans que le pillage commença par les bibliothèques, où beaucoup de moines firent un triage à leur profit (4). Ce sont eux, sans doute, qui ont enlevé le manuscrit unique de la chronique de Richerius, à Sénones, comme autrefois ils avaient déchiré, dans celui de Geoffroy de Vendôme, la fameuse lettre à Robert d'Arbrissel.

Les libraires, dont l'intérêt s'endort difficilement, profitèrent de la circonstance, et en 1791 beaucoup de livres volés dans les ci-devant monastères de Saint-Jean de Laon, de Saint-Faron de Meaux, furent vendus à l'hôtel de Bullion, d'après le catalogue de l'abbé titre supposé pour écarter les soupçons (5).

Plusieurs lois et instructions, émanées des trois assemblées nationales, avaient pour but la conservation des trésors littéraires. Le texte ni l'esprit des décrets ne furent jamais d'autoriser la vente (6). Celui du 13

(1) Révolution française des 14 août et 14 septembre 1904.

(2) Le titre complet de la pièce est: «Instruction publique. Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme, et sur les moyens de le réprimer, par Grégoire. Séance du 14 fructidor, l'an II de la République une et indivisible, suivi du décret de la Convention nationale». De l'Imprimerie nationale, s.d. (Bibliothèque nationale, Le 33-922, in-8°). Grégoire a présenté encore deux autres rapports sur le vandalisme; le second le 8 brumaire an III, le troisième le 24 frimaire an III.

(3) L'incendie de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain des Prés eut lieu dans la nuit du 2 au 3 fructidor an II.

(4) Voilà un «pillage» qui n'a pas eu pour auteurs des jacobins et des sans-culottes.

(5) «Grégoire insiste particulièrement sur les détournements de livres, c'est-à-dire sur des faits qui n'avaient absolument rien du vandalisme; ils prouvaient au contraire qu'au milieu de la confusion extrême des dépôts littéraires et scientifiques, il s'était rencontré des connaisseurs peu scrupuleux qui avaient profité des circonstances pour acquérir à vil prix, et parfois aussi par un simple vol, des ouvrages dont ils n'appréciaient que trop la valeur... On n'a jamais songé à traiter de Vandales les amateurs trop passionnés qui, à des époques plus récentes, ont cherché à se monter une collection de livres ou d'autographes aux dépens des établissements publics: les tribunaux et les honnêtes gens les appellent ordinairement d'un autre nom». (Despois, Le Vandalisme révolutionnaire, p.245.)

(6) Eugène Despois est d'un autre avis: «Quant aux ventes de livres faites par ordre des administrateurs, dit-il, que le rapporteur signale dans une vingtaine de localités, elles durent s'opérer, en effet, dans de très mauvaises conditions, et il est plus que probable qu'il s'y mêla beaucoup de malversations. Ce qu'il y a de certain, c'est que les administrations départementales avaient pu d'abord se croire, non seulement autorisées, mais obligées même à ces ventes, par les deux décrets de l'Assemblée législative qui ordonnent, l'un (4 août 1792) la vente des maisons religieuses, l'autre (2 septembre 1782) celle des biens des émigrés».

octobre 1790 ordonne d'apposer les scellés, d'inventorier, d'envoyer les inventaires au Comité d'instruction publique (7); et cependant les livres ou les tableaux ont été vendus, en tout ou en partie, dans les districts de Charleville, Langres, Joigny, Auxerre, Montivilliers, Gournay, Carentan, Neufchâtel, Gisors, Laigle, Lisieux, Saint-Agnan, Romorantin, Châtillon-sur-Indre, Château-Renault, Thonon, Lamarche, Vihiers, Riom, Tarascon et Montflanquin (8).

Le législateur crut arrêter ces désordres par la loi du 10 octobre 1792 (9); et malgré cette loi on vendit encore dans les districts de Lure, Cusset et Saint-Maixent. La plupart des administrations qui ne vendirent pas laissèrent les richesses bibliographiques en proie aux insectes, à la poussière et à la pluie. Nous venons d'apprendre qu'à Arnay les livres ont été déposés dans des tonneaux. Des livres dans des tonneaux!

Le 22 germinal, le Comité d'instruction publique vous rendit compte du travail de la bibliographie, sur laquelle on n'avait jamais fait aucun rapport. La Convention nationale enjoignit aux administrations d'accélérer l'envoi des catalogues, et de rendre compte du travail dans une décade: par la correspondance la plus active et la plus fraternelle nous n'avons cessé d'éclairer, de stimuler ce travail. Nous devons des éloges à plusieurs corps administratifs; leurs nouveaux envois forment environ douze cent mille cartes, ce qui répond à près de trois millions de volumes; mais il en est qui n'ont seulement pas daigné nous écrire. Une nouvelle circulaire est en route pour leur annoncer que, si elle reste sans réponse, on dénoncera leur conduite à la Convention nationale.

Mais, parmi ceux mêmes qui ont répondu, quelques-uns, malgré le texte précis des décrets, malgré les instructions les plus formelles, ont encore, je ne dis pas la manie, mais la fureur de détruire et de livrer aux flammes (10). Vous concevez que cette marche est plus expéditive que celle d'inventorier. Ainsi l'a-t-on fait à Narbonne, où beaucoup de livres ont été envoyés à l'arsenal; et à Fontaine-lès-Dijon, où la bibliothèque des Feuillants a été mise au rebut et jetée dans la salle des vieux papiers.

D'autre proposent de faire un choix qui écarterait les livres licencieux, absurdes et contre-révolutionnaires (11). Un jour on examinera si ces productions illégitimes et empoisonnées doivent être réservées pour compléter le tableau des aberrations humaines. La Convention indiquera le point de départ, pour déterminer la conservation des ouvrages qui formeront nos bibliothèques. Mais si l'on permettait de prononcer des arrêts isolés sur cet objet, chacun poserait la limite à sa manière. Quelques individus, dont le goût peut être faux, dont les lumières peuvent être très resserrées, formeraient un tribunal révolutionnaire qui proscrirait arbitrairement des écrivains, et prononcerait des arrêts de mort contre leurs écrits. Non seulement Horace et Virgile y passeraient pour avoir préconisé un tyran, mais encore pour avoir été souvent imprimés avec privilège d'un autre tyran.

Comment se défendre d'une juste indignation, quand pour justifier le brûlement on vient nous dire que ces livres sont mal reliés? Faut-il donc rappeler de nouveau (12) que souvent tous les attributs du luxe typographique étaient prodigués aux écrits dans lesquels on encense le vice et la tyrannie, tandis que des ouvrages précieux par la pureté des principes, et qui contiennent aussi une poudre révolutionnaire, étaient condamnés à l'obscurité des galetas?

Beaucoup de bibliothèques de moines mendiants, auxquelles certaines gens attachent très peu d'importance, renferment des éditions du premier âge de l'imprimerie. (Telle est celle des ci-devant Récollets de Saverne.) Ces éditions sont d'une cherté excessive, et les exemplaires dont nous parlons, n'ayant jamais été dans le commerce, sont parfaitement conservés. Ce sont des livres de ce genre qui composaient la bibliothèque d'un M. Paris, dont les Anglais ont fait imprimer le catalogue, et qu'on eut la maladresse de laisser sortir de France (13). Tel livre qui n'était évalué ici qu'à quelques écus s'est vendu 125 guinées à Londres.

(7) Ces derniers mots sont un lapsus de Grégoire: la Constituante n'avait pas de Comité d'instruction publique.

(8) Cela fait 21 districts sur 551. (9) Voir ci-dessus.

(10) Achard, bibliothécaire à Marseille, déjà nommé, avait dénoncé au Comité d'instruction publique des individus qui demandaient qu'on brûlât tous les livres (séance du Comité du 9 frimaire an II). La Société populaire de Montaigu avait demandé que les livres de droit fussent brûlés (séance du Comité d'instruction publique du 17 floréal an II). Il n'y a pas d'autres propositions de ce genre mentionnées dans les procès-verbaux du Comité d'instruction publique.

(11) En voici un exemple: «L'administration montagnarde du district des Sables demande à être autorisée à faire dans les bibliothèques composées d'ouvrages dépareillés, déchirés ou absurdes, un triage qui dispense d'une classification longue et fastidieuse. Le Comité arrête que son président écrira à cette administration une lettre fraternelle, en lui rappelant les dispositions formelles des décrets relatifs aux inventaires des bibliothèques». (Procès-verbal du Comité d'instruction publique, 24 floréal an II).

(12) Grégoire emploie cette tournure parce que, en effet, les choses qu'il va répéter avaient déjà été dites par lui dans son Rapport sur la bibliographie, du 22 germinal an II, où il avait parlé de livres «qui révélaient les crimes des tyrans et les droits du peuple», et qui, «réfugiés dans les angles ignorés, sous la modeste enveloppe d'un parchemin, étaient les sans-culottes des bibliothèques».

Observons, aux brûleurs de livres et aux nouveaux iconoclastes plus fougueux que les anciens, que certains ouvrages ont une grande valeur par leurs accessoires. Le missel de la chapelle de Capet, à Versailles, allait être livré pour faire des gargousses, lorsque la Bibliothèque nationale s'empara de ce livre, dont la matière, le travail, les vignettes et les lettres historiées sont des chefs-d'œuvre.

D'ailleurs des miniatures même peu soignées, des culs-de-lampe mal dessinés, des reliures chargées de ligures informes, ont servi souvent à éclaircir des faits historiques, en fixant les dates, en retraçant des instruments de musique, des machines de guerre, des costumes dont on ne trouvait dans les écrits que des descriptions très imparfaites.

Je passe à des dilapidations d'un autre genre. Les antiques, les médailles, les pierres gravées, les émaux de Petitot, les bijoux, les morceaux d'histoire naturelle d'un petit volume, ont été plus fréquemment la proie des fripons. Lorsqu'ils ont cru devoir colorer leurs vols, ils ont substitué des cailloux taillés, des pierres fausses aux véritables. Et comment n'auraient-ils pas eu la facilité de se jouer des scellés, lorsqu'on saura qu'à Paris même, il y a un mois, des agents de la municipalité apposaient des cachets sans caractère, des boutons et même de gros sous, en sorte que quiconque était muni d'un sou pouvait, à son gré, lever et réapposer les scellés.

De toutes parts s'élèvent contre des commissaires les plaintes les plus amères et les plus justes. Comme ils ont des deniers à pomper sur les sommes produites par les ventes, ils évitent de mettre en réserve les objets précieux à l'instruction publique. Il est à remarquer d'ailleurs que la plupart des hommes choisis pour commissaires sont des marchands, des fripiers, qui, étant par état plus capables d'apprécier les objets rares présentés aux enchères, s'assurent des bénéfices exorbitants. Pour mieux réussir, on dépareille des livres, on démonte les machines, le tube d'un télescope se trouve séparé de son objectif, et des fripons concertés savent réunir ces pièces séparées qu'ils ont acquises à bon marché. Lorsqu'ils redoutent la probité ou la concurrence de gens instruits, ils offrent de l'argent pour les engager à se retirer des ventes. On en cite une où ils assommèrent un enchérisseur (14).

Ainsi, par les spéculations de l'agiotage, les objets de sciences et d'arts, qui ne devaient pas même être mis en vente, ont été livrés fort au-dessous de leur valeur.

Chez Breteuil, une pendule en malachite, la seule que 'on connaisse, a été vendue à vil prix.

Les quatre fameuses tables de bois pétrifié de l'Autrichienne, où l'on admire la pureté des formes, le précieux fini des bronzes et la rareté de la matière, ont été vendues pour environ 8.000 livres, revendues pour 12.200 livres, enfin rétrocédées à la nation pour 15.000 livres; c'est peut-être le demi-quart de leur valeur (15).

De toutes parts, le pillage et la destruction étaient à l'ordre du jour (16).

A l'horloge du Palais, on brisait les statues de la Prudence et de la Justice, par Germain Pilon, et l'on y laissait les armoiries.

A Saint-Paul, on détruisait le monument élevé par Coysevox à Mansart.

A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, on brisait un calvaire magnifique, par Poultier, sur les dessins de Lebrun.

A Saint-Louis-de-la-Culture, on mutilait un monument qui a coûté plus de 200.000 livres, et que le cavalier Bernin regardait comme un des plus beaux morceaux de sculpture.

(13) Des mesures avaient été prises, dès le mois de ventôse an II, pour empêcher la sortie de France des livres et des manuscrits précieux, ainsi que des objets qui pouvaient intéresser les arts et enrichir le *Muséum national*, sur l'initiative de Grégoire, de Jean De Bry et de Thibault (décrets de la Convention du 10 ventôse, arrêtés du Comité d'instruction publique des 13 et 19 ventôse, arrêté du Comité de salut public du 20 ventôse, arrêté du Conseil exécutif du 22 ventôse).

(14) Les abus bien réels signalés par Grégoire dans cet alinéa et dans l'alinéa précédent ne sont imputables ni aux manœuvres de l'aristocratie, comme il le dira plus loin, ni aux passions destructives d'une plèbe ignorante: il s'agit d'actes de friponnerie, dus à la cupidité de marchands «capables d'apprécier les objets rares présentés aux enchères». Eugène Despois fait à ce sujet l'observation suivante: «Depuis que la Constituante et la Législative avaient décidé, l'une la vente et l'aliénation des biens du clergé, l'autre celle des biens des émigrés, une multitude de dépôts avaient été formés, où l'on avait entassé à la hâte livres, tableaux, statues, médailles, collections de toute espèce. Combien eût-il fallu d'agents, doués d'abord d'une intégrité à toute épreuve, résolus à ne se prêter à aucun compromis, à ne se permettre aucune faiblesse, et en outre capables d'apprécier des objets si divers, de choisir, de trier ce qu'on voulait réserver pour les musées, les bibliothèques, les écoles, puis, au milieu des circonstances les plus défavorables, de vendre le reste à des prix avantageux pour le domaine national?» (Le Vandalisme révolutionnaire, p.237). Évidemment les abus commis étaient inévitables; et c'est l'honneur de la Convention, des Comités de salut public et d'instruction publique, de la Commission des arts, et de tous les bons citoyens dévoués à la fois à la cause de la Révolution et aux intérêts des sciences, des lettres et des arts, d'avoir réussi à mettre un ordre relatif dans un si grand bouleversement, et d'avoir réduit, au prix d'incessants efforts, les destructions et les gaspillages à un minimum.

(15) Mathieu avait déjà parlé de ces tables dans son rapport du 28 frimaire an II, et avait accusé à ce sujet non le «vandalisme» des patriotes, mais la négligence de la

(16) Au sujet de l'énumération qui va suivre, Eugène Despois fait cette remarque: «Il est certain qu'un grand nombre des

A l'église Saint-Sulpice, fermée sur la motion de Vincent, on mutilait les ouvrages de Bouchardon; la méridienne faillit être détruite (17).

À la Sorbonne, on coupait une belle copie de Champaigne, représentant le cardinal de Richelieu, mais de manière à conserver une bande qui contenait la tête et les mains, c'est à-dire les parties les plus essentielles à l'art (18).

A Maisons, à Caumartin, à Brunoy, même destruction.

A Marly, on a brisé ou enlevé l'Hippomède, l'Atalante, les figures de l'Océan et les excellentes copies de la Diane et de la Vénus de Médicis.

A la ci-devant abbaye de Jouarre, six ou huit colonnes de marbre noir ont été cassées.

A Franciade, où la massue nationale a justement frappé les tyrans jusque dans leurs tombeaux (19), il fallait au moins épargner celui de Turenne, où l'on voit encore les coups de sabre.

Si à Paris et dans les environs, malgré les décrets et les instructions des représentants du peuple, malgré les réclamations du Comité d'instruction publique et les soins de la Commission des arts, de tels dégâts ont eu lieu, que devait-ce être dans les départements?

A Dijon, l'on a détruit des mausolées dont les figures principales avaient sept pieds de haut,

A Saint-Mihiel, à Charleville, à Port-la-Montagne, à la Rochelle, on a détruit, là des manuscrits, des tableaux, ici des chefs-d'œuvre de Puget et de Bouchardon.

A Nancy, dans l'espace de quelques heures, on a brisé et brûlé pour 100.000 écus de statues et de tableaux.

faits mentionnés sont vrais; mais d'autres sont évidemment controuvés, et presque tous ces récits portent l'empreinte d'une évidente exagération... Grégoire mentionne, dans ses trois rapports, beaucoup plus d'objets qui ont failli être détruits et qui ont été conservés, que d'objets détruits réellement. Le nombre de ces derniers reste infiniment trop grand encore; mais quoique le rapporteur tâche d'être aussi précis que possible, il se borne le plus souvent à dire vaguement: des statues ont été brisées, des toiles déchirées, sans qu'on puisse savoir si ces objets d'art avaient une valeur bien sérieuse. La plupart des tableaux qu'il cite étaient des copies, ou des originaux signés de peintres de second ordre, quelquefois de peintres tout à fait inconnus. Un seul, peut-être, était bien authentiquement d'un peintre célèbre: c'était le portrait de Louis XIII, par Philippe de Champaigne, à Fontainebleau (2^{ème} rapport); il avait été détruit, comme d'autres portraits de rois. Les statues avaient plus souffert encore; la plupart étaient des œuvres de Coysevox, de Bouchardon et de Houdon. Deux figures de Germain Pilon, qui ornaient l'horloge du Palais de Justice de Paris, avaient été brisées. Telles sont les seules œuvres d'art sur lesquelles le rapporteur nous donne des détails un peu précis, et dont nous puissions apprécier le mérite par le nom de leurs auteurs. Mais quelle qu'en fût la valeur, on n'y voit pas un seul chef-d'œuvre, de ceux du moins dont la perte serait réellement irréparable». (*Le Vandalisme révolutionnaire*, pages 239-241). Grégoire dira lui-même un peu plus loin: «*Dût-on contester l'authenticité ou atténuer l'importance de quelques-uns des faits que j'ai mentionnés*», ce qui montre qu'il n'est pas absolument sûr de tout ce qu'il avance.

(17) La section du *Bonnet-Rouge* fit de Saint-Sulpice, en brumaire an II, un temple de la Raison. Georges Pouchet a raconté (*Les sciences pendant la Terreur*, 2^{ème} édit., pages 28-29) l'histoire des deux grandes valves de *Chama gigas*, que Lamarck fit garder par des factionnaires pendant la fête de la Philosophie, le 30 brumaire. Quelques statues furent brisées sans que la *Commission des arts* eût pu l'empêcher; les autres furent transportées dans un dépôt. Quand à la méridienne, tracée en 1743 sur le pavé de l'église par l'astronome Lemonnier, elle ne courut aucun danger réel. Elle passait sur les marches du maître-autel. On avait projeté de démolir ces marches, mais la *Commission des arts* s'y opposa (10 germinal; *Archives nationales*, F17*7); et, le 26 fructidor, le *Comité d'instruction publique*, «*vu le rapport de la Commission temporaire des arts sur la nécessité de veiller à la conservation du gnomon ou méridienne de la ci-devant église Saint-Sulpice, duquel il résulte que la méridienne passe sur les marches et à travers la balustrade de marbre qui sépare le chœur de la nef de l'église Saint-Sulpice, et qu'elle ne pouvait être enlevée sans nuire à la méridienne, que cette balustrade est un monument qui mérite d'être conservé*», arrêta «*que la balustrade ne sera point déplacée, et que la méridienne sera conservée jusqu'à ce qu'on ait donné une destination à l'église ci-devant Saint-Sulpice*». La méridienne existe encore, mais n'a plus d'utilité: autrefois, les rayons du soleil, passant à midi par une petite ouverture de la fenêtre alors aveugle du croisillon sud, venaient frapper la méridienne sur un point variable suivant le jour de l'année; ce fait ne se produit plus depuis que le clergé de l'église a fait garnir cette fenêtre de verre blanc.

(18) Le 15 messidor, la *Commission des arts* avait été prévenue qu'un tableau représentant le cardinal de Richelieu «*venait d'être dégradé de la manière la plus déplorable*». Le 30 messidor, le *Comité révolutionnaire* de la section de Châlier transmet à la *Commission* copie du procès-verbal relatif à cette mutilation, afin que celle-ci pût dénoncer, s'il y avait lieu, ce délit aux autorités qui en devaient connaître; la *Commission* arrêta «*qu'il serait écrit au Comité révolutionnaire de la section de Châlier une lettre de remerciement sur le zèle qu'il avait mis à dénoncer ce délit, et qu'il se trouvait heureusement que ce tableau n'était qu'une copie*». (*Procès-verbaux de la Commission des arts*, *Archives nationales*, F17-7, folios 117 recto et 131 verso.)

(19) On voit que si Grégoire flétrissait le «*vandalisme*» et se montrait plein de sollicitude pour les monuments des arts et des sciences, il affichait à l'égard des rois les sentiments d'une haine violente. J'ai cité (p.370) ce qu'il avait écrit dans son *Essai sur les arbres de la liberté*. Mais ce qu'il dit des tombeaux des rois de France n'étonne plus quand on a constaté quel zèle empressé les paisibles savants de la *Commission des monuments*, obéissant au décret de la Convention, mirent à détruire les tombeaux de Saint-Denis. J'ai publié la lettre qu'ils écrivirent, le 20^{ème} jour du premier mois de l'an 2, pour annoncer à la Convention que le lendemain «*le marteau frapperait ces restes de la royauté*» (*Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t.II, p. 610).

Mais sur la frontière, et surtout dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les dégâts sont tels que pour les peindre l'expression manque.

A Sedan, on est parvenu toutefois à conserver un tour et quelques morceaux d'ivoire et d'ébène, qu'un maître de forges voulait se faire livrer sous prétexte de service national.

Des colonnes de porphyre, dont chacune vaut peut-être 50.000 livres, quatre colonnes magnifiques de vert (sic) antique, d'un tombeau qui était dans l'église d'Émile, ont été arrachées à la destruction (20).

Un très beau vase de Benvenuto Cellini, que le Comité de surveillance de la section du Contrat social voulait livrer à la fonte, est conservé.

A Auteuil, on a sauvé des bas-reliefs sur l'antique qu'on voulait faire démolir (21).

A Anet, au milieu d'une pièce d'eau, était un cerf en bronze d'un beau jet. On voulait le détruire, sous prétexte que la chasse était un droit féodal. On est parvenu à le conserver, en prouvant que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi.

A Pont-à-Mousson un grand tableau, que des connaisseurs avaient proposé de couvrir d'or pour qu'on le leur cédât, avait été vendu au prix de 48 livres. On l'a fait rentrer dans le mobilier national.

A Mousseaux (22), l'on avait mis le scellé sur des serres chaudes; si l'on n'était parvenu à le faire lever promptement, toutes les plantes étaient perdues (23).

A Belabre, district du Blanc, département de l'Indre, cent vingt-quatre orangers, dont plusieurs ayant dix-huit pieds de haut, allaient être vendus de six à dix-huit livres pièce, y compris la caisse, sous prétexte que les républicains ont besoin de pommes et non d'oranges. Heureusement on est parvenu à suspendre la vente.

Il faudrait un grand effort d'indulgence pour ne voir dans ces faits que l'ignorance. Mais si l'ignorance n'est pas toujours un crime, ses panégyristes devraient sentir qu'au moins elle est toujours un mal. Presque toujours derrière elle se cachent la malveillance et l'esprit contre-révolutionnaire. Ceux qui, au Jardin botanique de Montpellier, ont fait scier l'arbre de fer, qui avait, dit-on, plus de cent pieds de tige, pour en faire un arbre de la liberté, sont peut-être les mêmes qui voulaient faire couper les oliviers de la ci-devant Provence.

Un décret sage est-il rendu, à l'instant l'aristocratie tâche de le diriger à ses fins.

Parlait-on d'employer les cloches pour faire des canons? des hommes, étrangers peut-être, ou payés par l'étranger, voulaient envoyer à la fonte les statues de bronze qui sont au dépôt des Petits-Augustins, les cercles du méridien faits par Butterfield pour les globes de Coronelli, et les médailles qui sont au cabinet de la Bibliothèque nationale; on a calculé que, réunies, elles pourraient former la moitié d'un petit canon.

Parlait-on de la rareté du numéraire? les mêmes hommes voulaient envoyer à la Monnaie les deux célèbres boucliers votifs en argent de ce cabinet, tandis qu'à «Commune-Affranchie», Chassenot jetait au creuset huit cents médailles antiques en or (24).

(20) Il s'agit probablement du mausolée d'Anne de Montmorency. Ce mausolée n'eut pas besoin d'être «arraché à la destruction», car ce fut la commune d'Émile (Montmorency) qui demanda elle-même à la Convention de faire transporter ce mausolée au Muséum des arts (*Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t.III, p.135).

(21) C'étaient des moulages faits à Rome sur l'antique et qui décoraient des bâtiments à Auteuil. La Commission des arts fit savoir à la municipalité d'Auteuil que ces moulages «n'avaient rien de relatif aux objets de féodalité et de royauté», et devaient être conservés (Ibid. t.III, pages 54 et 62).

(22) C'est Monceau.

(23) Grégoire exagère. Le Comité d'instruction publique fut prévenu, le 23 frimaire, par une lettre du ministre de l'intérieur, de ce qui s'était passé à Monceau, et voici ce que dit, à ce sujet, son procès-verbal: «Le Comité, étant informé que plusieurs objets mis sous le scellé dans les jardins de Monceau dépérissent par l'effet même des mesures conservatrices, charge son président d'écrire à l'administrateur des domaines nationaux pour l'inviter à prendre les mesures nécessaires pour les conserver». Un passage du procès-verbal du 27 floréal nous apprend que «la serre de Monceau servait autrefois à l'orangerie». Un commissaire avait pu mettre les scellés sur la porte d'une orangerie sans se douter qu'il compromettait la santé des orangers, et sans avoir la moindre intention de commettre un acte de vandalisme. Le Comité, avisé que les orangers, et peut-être d'autres plantes encore, dépérissaient par suite de cette réclusion, fit lever les scellés, et fit bien. La puérilité de l'anecdote et l'importance qu'y attachaient Lakanal (qui transforma l'orangerie en ménagerie) et Grégoire suffirent, comme le fait observer Eugène Despois, pour prouver avec quel zèle minutieux Grégoire avait recueilli les détails les plus insignifiants relatifs au vandalisme dénoncé, et quelles préventions passionnées il avait apportées dans cette enquête.

(24) Dans cet alinéa et dans le précédent, Grégoire a reproduit en partie un passage de son rapport du 22 germinal sur la bibliographie, en le modifiant un peu (Voir ci-dessus). La pensée attribuée à «certains hommes, étrangers peut-être», qu'il était «étrange qu'au dépôt des Petits-Augustins l'on conservât telle colonne de marbre», est devenue un dessein prêté à ces mêmes hommes, «étrangers peut-être, ou payés par l'étranger», de faire envoyer à la fonte les statues de bronze placées dans ce dépôt. On remarquera le rapprochement établi entre les insurgés royalistes de Lyon et certains révolutionnaires parisiens.

S'agissait-il d'extraire le salpêtre, on démolissait, dit-on, des antiques à Arles (25); les beaux monuments qui sont près de Saint-Rémy ont failli subir le même sort.

Vous proscrivîtes avec raison les objets qui rappelaient l'esclavage des peuples; alors on voulait détruire les tableaux d'une femme peintre, parce qu'on la dit émigrée (26);

Détruire chez notre collègue Bouquier des tableaux de Carrache, parce qu'ils représentent des objets de culte;

Détruire ceux de Lesueur, parce qu'on y voit des chartreux, et anéantir enfin ces chefs-d'œuvre que l'en- vie avait déjà mutilés dans le siècle dernier (27).

A Praslin, dictrict de Melun, les statues des dieux du paganisme ont été brisées comme monuments féodaux.

A Ecoeu, deux bas-reliefs représentaient des femmes ailées soutenant les armes de Montmorency. L'écusson pouvait se gratter sans endommager les figures. On proposait d'y graver des emblèmes républi- cains en creux, comme l'étaient les hiéroglyphes égyptiens. Tout le contraire a été fait: on a brisé les têtes des femmes, et conservé les armes de Montmorency. L'on vient encore d'y briser une belle statue de marbre blanc; les débris sont dans la cour.

On a fait plus: des hommes armés de bâtons et précédés de la terreur sont allés chez les citoyens, chez les marchands d'estampes. Une reliure, une vignette ont servi de prétexte pour voler ou détruire les livres, les cartes géographiques, les gravures (28), les tableaux. On a même déchiré l'estampe qui retraçait le sup- plice de Charles 1^{er}, parce qu'il y avait un écusson (29). Eh! plût à Dieu que, d'après la réalité, la gravure pût nous retracer ainsi toutes les têtes des rois, au risque de voir à côté un blason ridicule!

Sans doute il faut que tout parle aux yeux le langage républicain; mais on calomnierait la liberté en sup- posant que son triomphe dépend de la conservation ou de la destruction d'une figure où le despotisme a laissé quelque empreinte; et lorsque des monuments offrent une grande beauté de travail, leur conservation, ordonnée par la loi du 3 brumaire, peut simultanément alimenter le génie et renforcer la haine des tyrans, en les condamnant, par cette conservation même, à une espèce de pilori perpétuel: tel est le mausolée de Richelieu, l'un des chefs-d'œuvre de Girardon.

La frénésie des barbares fut telle, qu'on proposa d'arracher toutes les couvertures des livres armoriés, toutes les dédicaces et les privilèges d'imprimer, c'est-à-dire de détruire tout (30).

Soyez sûrs que ce fanatisme d'un nouveau genre est très fort du goût des Anglais. Ils paieraient fort

(25) Dans son rapport du 24 frimaire an III, Grégoire rectifia cette assertion: «*Les administrateurs des districts de Melun, de Saumur..., et l'agent national pour le salpêtre à Arles se déclarent innocents des destructions opérées dans ces di- verses communes*». Mais il ajoute plus loin, en aggravant son accusation et en rejetant la forme dubitative employée le 14 fructidor: «*Metz, Nice..., Orange, Nîmes, etc., ont encore des antiquités; nous ne pouvons plus citer Arles où tout est détruit*». «*Les habitants d'Arles, a dit à ce propos Eugène Despois, qui se vantent encore aujourd'hui de posséder autant d'antiquités que toute autre ville de France, ont dû être bien surpris de cette étrange déclaration*» (*Le Vandalisme révolutionnaire*, p.242).

(26) Mme Vigée-Lebrun, femme du peintre et marchand de tableaux Lebrun.

(27) Dans son rapport du 7 messidor sur la restauration des tableaux et autres monuments des arts formant la collection du Muséum national, Bouquier avait déjà parlé des tableaux de Lesueur, et signalé les mutilations commises sous l'ancien régime.

(28) Cela avait déjà été dit, et mieux dit, dans le rapport de Romme du 3 du deuxième mois, et le décret rendu ce jour-là avait édicté des mesures pour la répression de ces abus.

(29) Romme avait signalé ce fait le 3 du deuxième mois (voir ci-dessus); mais il n'avait pas émis le vœu sanguinaire dont Grégoire a cru devoir accompagner la mention de l'estampe déchirée. Cependant Romme a été condamné à mort comme «*terroriste*», et Grégoire passe pour un «*modéré*».

(30) J'ai montré plus haut que ce fut la *Commission des monuments*, formée d'érudits et d'antiquaires, qui, voulant faire montre de «*patriotisme*» à un moment où elle se sentait menacée déjà par la *Commission des arts*, se signala par son zélé à rechercher des moyens de faire disparaître les armoiries de la reliure des livres de la *Bibliothèque nationale*, et l'es- tampille qui se trouvait dans l'intérieur; que ce fut un libraire, Rozet, et deux des premiers relieurs de Paris, Petit et Bradel, qui poussèrent le plus vivement à l'opération, et demandèrent au ministre de l'intérieur Paré d'en être chargés; que ce fut un littérateur, La Harpe, qui, dans le *Mercur*, insista pour que la Convention rendit un décret qui dépouillât les livres de la Bibliothèque «*des enveloppes royales qui déshonorent ces matériaux immortels*». Les «*barbares*» dont Grégoire dénonce la «*frénésie*», les voilà! Et ce fut un révolutionnaire montagnard, Romme, qui, dans son rapport du 3 du deuxième mois, protesta au nom du bon sens contre la proposition des antiquaires, du libraire et des relieurs. Barère, dans ses *Mémoires* (t.II, p.144), raconte que lui aussi s'opposa à l'interprétation que des exagérés voulaient donner au décret du 18 du premier mois: «*C'est moi, dit-il, qui fis conserver les livres de la Bibliothèque nationale, dont un décret ultra-révolutionnaire voulait faire arracher les belles reliures, sous prétexte qu'il s'y trouvait des armes des rois de France et des fleurs de lis*». Barère se trompe en parlant «*d'un décret qui voulait faire arracher des reliures*»: ni le décret du 18 du premier mois ni aucun autre décret n'avaient visé les livres.

cher toutes vos belles éditions «ad usum Delphini» (*); et ne pouvant les avoir, ils paieraient volontiers pour les faire brûler.

Ce sont eux peut-être qui possèdent les mémoires et les plans manuscrits volés aux Dépôts de la guerre et de la marine.

C'est en Angleterre, dit-on, que sont passées les magnifiques galeries de la Borde et d'Égalité. Celle de Choiseul-Gouffier allait nous échapper au moment où le patriotisme y mit l'embargo à Marseille; et l'on vient encore de recouvrer chez un banquier trois tableaux, dont deux de Claude Lorrain et un de Van Dyck, qui étaient achetés pour l'Angleterre.

Permettez-moi de vous présenter ici une série de faits dont le rapprochement est un trait de lumière (31).

Manuel proposait de détruire la Porte Saint-Denis, ce qui causa pendant huit jours une insomnie à tous les gens de goût et à tous ceux qui chérissent les arts (32).

Chaumet (sic), qui faisait arracher des arbres sous prétexte de planter des pommes de terre (33) avait fait prendre un arrêté pour tuer les animaux rares que les citoyens ne se lassent point d'aller voir au Muséum d'histoire naturelle (34).

Hébert insultait à la majesté nationale en avilissant la langue de la liberté.

Chabot disait qu'il n'aimait pas les savants; lui et ses complices avaient rendu ce mot synonyme de celui d'aristocrate (35).

Lacroix voulait qu'un soldat pût aspirer à tous les grades sans savoir lire.

Tandis que les brigands de la Vendée détruisaient les monuments à Parthenay, Angers, Saumur et Chinon, Hanriot voulait renouveler ici les exploits d'Omar dans Alexandrie (36). Il proposait de brûler la Bibliothèque nationale, et l'on répétait sa motion à Marseille (37).

(*) A l'usage du Dauphin.

(31) Il est intéressant de comparer ce passage avec le passage correspondant du rapport du 22 germinal, qu'il reproduit avec des modifications très caractéristiques (voir ci-dessus).

En germinal, Grégoire disait: «Ici permettez-moi quelques observations sur les trames de nos ennemis...», et ces ennemis sont les royalistes et les étrangers, auxquels il associe, dans sa pensée, les hébertistes et les dantonistes. En fructidor il écrit: «Permettez-moi de vous présenter ici une série de faits dont le rapprochement est un trait de lumière», et il nomme successivement, comme auteurs ou complices du vandalisme, non pas seulement Chaumette, Hébert, Chabot, Lacroix, mais Robespierre et ses amis.

En germinal, Grégoire montrait «les sots calomniant le génie», et disant «qu'un savant est un fléau dans un État»; en fructidor, il efface le mot de «sots» et il y substitue les noms des hommes voués, au lendemain de thermidor, à l'exécution publique: «Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit,... chez Robespierre on disait qu'il n'en fallait plus qu'un».

En germinal, parlant de la proposition de brûler les bibliothèques, faite à Paris, à Marseille et ailleurs, Grégoire disait: «On proposait...», en fructidor, il écrit: «Hanriot proposait de brûler la Bibliothèque nationale».

Il suffit de constater le procédé, sans insister. Le lecteur impartial appréciera le degré de confiance qu'il doit inspirer.

(32) Manuel, on le sait, renonça à son mandat de représentant, le 19 janvier 1793, pour ne pas continuer à s'associer aux actes de la Convention; c'était donc «un modéré».

(33) Cette assertion de Grégoire est précisément le contraire de la vérité, comme je l'ai montré dans l'article *Le Vandalisme de Chaumette*.

(34) Cette phrase contient une véritable perfidie; elle est rédigée de manière à faire croire à tout lecteur non prévenu que Chaumette voulait faire tuer les animaux «qui se trouvaient au Muséum». Or, on sait qu'il n'y avait point d'animaux au Muséum, jusqu'au moment où un arrêté rendu par la commune de Paris, précisément sur le réquisitoire de Chaumette lui-même, le 2 du deuxième mois de l'an 2, y fit transporter ceux que des forains montraient sur les places publiques. Ce fut donc Chaumette qui fournit à la ménagerie du Muséum ses premiers pensionnaires.

(35) Chabot avait, en effet, le 16 septembre 1793, parlé contre les savants et les philosophes; mais son ami et «complice» Basire avait parlé en sens contraire; il avait dit: «C'est la philosophie qui a fait la Révolution... Que les hautes sciences soient négligées: un ambitieux viendra, il n'aura pas de peine à enchaîner un cordonnier qui ne connaîtra que son soulier, un laboureur qui n'aura jamais manié que sa charrue».

(36) Quand on voit combien, parmi celles des accusations de Grégoire que nous pouvons contrôler, sont de simples calomnies dictées par la passion, il est permis de mettre en doute celle-ci, dont il n'apporte aucune preuve. Les ordres du jour d'Hanriot, dont un certain nombre ont été reproduits par le *Moniteur*, montrent un militaire assurément peu lettré; mais ils se distinguent par un accent cordial, un ton bon enfant qui n'a rien d'un sectaire farouche, et qui ne fait nullement songer à Omar. Le dernier, celui du 22 messidor (*Moniteur* du 30 messidor an II), félicite les tambours de la 3^{ème} et de la 4^{ème} légion de leurs progrès dans la discipline; il engage les citoyennes qui vont aux distributions à s'y comporter «avec décence, sans propos et sans injures», et signale deux traits de générosité et de dévouement de volontaires parisiens.

(37) Voir ci-dessus.

Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit.

Chez Robespierre on disait qu'il n'en fallait plus qu'un (38). Il voulait d'ailleurs, comme on sait, ravir aux pères, qui ont reçu leur mission de la nature, le droit sacré d'élever leurs enfants. Ce qui, chez Lepeletier, n'était qu'une erreur, était un crime chez Robespierre (39). Sous prétexte de nous rendre Spartiates, il voulait faire de nous des ilotes, et préparer le régime militaire qui n'est autre que celui de la tyrannie (40).

Pour consommer le projet de tarir toutes les sources de lumière, il fallait paralyser ou anéantir les hommes de génie, dont l'existence est d'ailleurs si souvent tourmentée par ceux qui les outragent pour se dispenser de les admirer; il fallait leur refuser indistinctement des certificats de civisme, crier dans les sections: «Défiez-vous de cet homme, car il a fait un livre»; les chasser des places qu'ils occupaient, flatter l'orgueil de l'ignorance, en lui persuadant que le patriotisme, qui est indispensable partout, suffit à tout, et, sous le prétexte même de faire triompher les principes, compromettre les fortunes, l'honneur et la vie des citoyens, en les confiant à des mains inhabiles. C'est à quoi l'aristocratie déguisée avait complètement réussi.

Sans doute il est des gens de lettres qui, après avoir, sous l'ancien régime, sacrifié au faux goût, à la lubricité, à la flatterie, ont continué ce rôle avilissant. Il en est de même qui, après avoir fait faire un pas à l'esprit humain, ont rétrogradé et se sont prostitués au royalisme, c'est-à-dire à tous les crimes. Et dans quelle classe n'a-t-on pas vu des scélérats et des hommes estimables? Une république ne doit connaître que des citoyens; or, quels qu'ils soient, la loi doit frapper ceux qui sont coupables et protéger ceux qui sont purs.

Pourquoi d'ailleurs confondre avec les ennemis de la patrie des hommes qui, sans être doués d'une grande énergie révolutionnaire, chérissent la liberté, mais que le goût et l'habitude de la retraite éloignent des orages? Ne les mettez pas au timon des affaires, mais donnez à celui-là ses livres, à celui-ci ses machines et son laboratoire, à cet autre un télescope et les astres, et la patrie recueillera les fruits inappréciables de leur génie.

Le système de persécution contre les hommes à talent était organisé. On a mis en arrestation Desault, un des premiers chirurgiens de l'Europe, qui est à la tête du plus grand hospice de malades à Paris, et le seul presque qui forme des élèves pour nos armées; votre Comité de sûreté générale s'est empressé de l'élargir (41).

Pendant neuf mois on a fait gémir dans une prison le célèbre traducteur d'Homère, Bitaubé, fils de réfugié, que l'amour de la liberté a ramené depuis longtemps dans la patrie de ses pères, et que le tyran de la Prusse prive de ses revenus parce qu'il est patriote (42). Thillaye (43), Cousin (44), La Harpe (45), Vander-

(38) Le passage sur Dumas et sur l'entourage de Robespierre a fourni à Fourcroy sa version (du 15 thermidor an IV) du mot soi-disant adressé à Lavoisier par le président du tribunal révolutionnaire (Voir Première Série).

(39) «Il est bien vrai que Robespierre avait appuyé le projet de Lepeletier, et que ce projet était impraticable. Mais de cette accusation, fondée en fait, sinon quant à l'intention qu'on suppose à Robespierre, il y a loin à l'idée de faire de lui un ennemi de toute instruction, comme l'auraient voulu Fourcroy et Fréron, puisque le projet de Lepeletier était précisément l'exagération du système de l'instruction primaire gratuite et obligatoire». (Eugène Despois, *Le Vandalisme révolutionnaire*, p.235).

(40) Dans la séance du 1^{er} vendémiaire an III, Carnot reprochera au contraire à Robespierre de s'être toujours refusé à signer les ordres du Comité de salut public relatifs aux opérations militaires: «La prospérité de nos armes était pour lui une torture continue».

(41) Desault, «chirurgien-major à l'hospice de l'Humanité», fut arrêté, non point à l'instigation de Robespierre ou de ses partisans, mais sur un ordre du Comité de sûreté générale lui-même, du 40 prairial, pour «sa conduite politique depuis les premières époques de la Révolution». Dès le 14 prairial, «sur observations et renseignements», le Comité de sûreté générale rendait un ordre de mise en liberté (Archives nationales, F7-477526 et 4671).

(42) Bitaubé avait été arrêté le 17 frimaire, par ordre du Comité de sûreté générale, parce qu'on le disait lié avec Brissot, Roland, etc... Dans un mémoire justificatif, il proteste avoir toujours été bon Jacobin, et déclare que c'est uniquement l'état de sa santé qui l'a empêché de continuer à assister aux séances du club. Il fut mis en liberté par ordre du Comité de sûreté générale du 13 thermidor. (Archives nationales, F7-4601).

(43) Thillaye, membre de la Commission des arts, avait été mis en état d'arrestation au milieu de ventôse par le Comité révolutionnaire de la section de Mutius Scévola. Le Comité d'instruction publique et la Commission des arts intervinrent auprès du Comité de sûreté générale pour lui faire rendre la liberté. Néanmoins Thillaye ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor.

(44) Le mathématicien Cousin, membre de la ci-devant Académie des sciences, avait été arrêté en frimaire; détenu au Luxembourg, il avait achevé en prison un ouvrage auquel s'intéressaient Arbogast, Romme et Lakanal. Le Comité d'instruction publique chargea Arbogast, le 15 germinal, de faire des démarches en vue de l'impression de cet ouvrage.

(45) La Harpe fut arrêté le 25 ventôse par ordre du Comité de sûreté générale, et mis en liberté le 14 thermidor par ordre de ce même Comité (Archives nationales, F7-4759).

monde (46), Ginguené (47), La Chabeaussière (48), La Métherie (49), François-Neufchateau (50), Boncerf (51), Oberlin (52), Volney (53), Laroche (54), Sage (55), Beffroi (56), Vigée (57), et beaucoup d'autres, ont éprouvé le même sort.

Mauduit, La Tourette et Chamfort ont péri victime de cette inquisition (58).

Citoyens, dût-on contester l'authenticité ou atténuer l'importance de quelques-uns des faits que j'ai mentionnés, outre que cette énumération est très incomplète, il en resterait assez pour porter à l'évidence le fléau de l'ignorance et les crimes de l'aristocratie (59).

Anéantir tous les monuments qui honorent le génie français, et tous les hommes capables d'agrandir

(46) Vandermonde, membre de la ci-devant *Académie des sciences*, avait été attaché au ministère de la guerre, du 3 octobre 1792 au 4 février 1793, dans l'administration de l'habillement des troupes: d'où son arrestation dans l'été de 1793. On trouve aux Archives nationales, F17-1135, liasse «*Poids et mesures*», une lettre de l'*Académie des sciences*, du 4 août 1793, signée de Monge, Lagrange, Borda, Lavoisier et Haüy, demandant la mise en liberté de Vandermonde.

(47) Ginguené, rédacteur de la *Feuille villageoise*, avait été arrêté le 14 floréal par ordre du *Comité de sûreté générale*, parce qu'une lettre écrite par lui en juin 1793, et que des malveillants transmirent de Rennes à ce Comité, s'était trouvée «*contenir des expressions offensantes pour un membre patriote de la Convention nationale*» (dont le nom n'est pas indiqué). Le 22 thermidor, le *Comité de sûreté générale* le fit mettre en liberté, «*vu les renseignements produits en sa faveur par le citoyen Charles Duval, représentant du peuple*». (Archives nationales, F7-4725).

(48) La Chabeaussière, arrêté le 21 nivôse par ordre du *Comité de sûreté générale*, avait été victime d'une vengeance, du ci-devant comte de Grimoard, mari divorcé de la fille de Mme La Chabeaussière, lequel l'avait faussement dénoncé comme étant en correspondance avec Savary, député de l'Eure, décrété d'arrestation. Il fut mis en liberté par arrêté du *Comité de sûreté générale* du 4 fructidor. (Archives nationales, F7-4755).

(49) La Métherie, professeur au *Collège de France*, arrêté le 17 germinal par ordre du *Comité de sûreté générale*, sans indication de motif, fut remis en liberté le 13 floréal par ordre du même Comité (Archives nationales, F7-4762).

(50) François de Neufchateau avait été emprisonné le 3 septembre 1793, en même temps que les acteurs de la *Comédie-Française*, à la suite d'une représentation de Paméla, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor.

(51) Boncerf, ingénieur et agronome, avait été arrêté dans l'automne de 1793 avec d'autres habitants de la commune de Jagny, où il résidait; il fut remis en liberté dès le 15 brumaire an II, par ordre du *Comité de sûreté générale* (Archives nationales, F7-4130).

(52) Jacques-Jérémie Oberlin, gymnasiarque du gymnase protestant de Strasbourg, avait été arrêté le 13 brumaire an II comme ex-membre du directoire du district de Strasbourg, et transféré à Metz; il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor.

(53) Volney, arrêté comme suspect à la fin de septembre 1793, était encore détenu dans la maison de santé de Picpus. L'arrêté du *Comité de sûreté générale* qui le rendit à la liberté est du 30 fructidor (Archives nationales, F7-4775-49).

(54) Laroche, ancien bénédictin, éditeur d'Helvétius, maire d'Auteuil, était accusé entre autres d'avoir facilité l'évasion de Condorcet en juillet 1793. Il fut arrêté le 12 brumaire an II par ordre du *Comité de sûreté générale*; son dossier n'indique pas la date de sa libération. (Archives nationales, F7-4766).

(55) Le minéralogiste Sage, membre de la ci-devant *Académie des sciences*, avait été arrêté en septembre 1793 comme suspect. Il demanda de pouvoir faire son cours à la *Monnaie* sous la surveillance d'un garde; la *Commission des arts* décida le 30 frimaire d'appuyer sa demande et de prier le *Comité d'instruction publique* d'agir auprès du *Comité de sûreté générale* pour obtenir soit l'autorisation sollicitée, soit le prompt examen de l'affaire de Sage. Le Comité d'instruction, le 7 nivôse, passa à l'ordre du jour, «*motivé sur ce que le Comité de sûreté générale ne doit pas être interrompu dans sa marche révolutionnaire*». On ne voit pas que Grégoire ait, ce jour-là, été d'une autre opinion que ses collègues du Comité.

(56) Beffroi de Reigny, dit Le Cousin Jacques, auteur, dramatique, fut emprisonné au printemps de l'an II, pour un motif que je ne connais pas.

(57) L.-J.-B. Vigée, frère de Mme Vigée-Lebrun, homme de lettres, chef du bureau de la liquidation à l'administration des domaines nationaux, avait été arrêté le 8 nivôse, comme fédéraliste, par ordre du *Comité révolutionnaire* de la section de Brutus. Il fut mis en liberté le 19 thermidor. (Archives nationales, F7-4775-45).

(58) Je n'ai rien trouvé sur Mauduit et sur La Tourette. Quant à Chamfort, on sait qu'après sa tentative de suicide, le 24 brumaire an II, il était revenu à la santé, et que, dégoûté de la politique, il se mit à traduire *l'Anthologie*. Mais il souffrait d'une maladie chronique; «*le chirurgien Desault, ayant été appelé près de lui dans une crise, se trompa sur la nature de son mal, et Chamfort succomba le 24 germinal an II*» (Maurice Pellisson, *Chamfort*, p.281).

(59) Il peut paraître étrange que Grégoire impute ici à l'aristocratie des destructions dont il vient d'accuser Robespierre, Hanriot, Chaumette, etc... C'était le système des thermidoriens de représenter comme des agents secrets du parti royaliste et de la contre-révolution les diverses fractions du parti montagnard qui avaient été successivement envoyées à l'échafaud, hébertistes, dantonistes et robespierristes.

l'horizon des connaissances, provoquer ces crimes, puis faire le procès à la Révolution en nous les attribuant, en un mot nous barbariser, puis crier aux nations étrangères que nous étions des barbares pires que ces musulmans qui marchent avec dédain sur les débris de la majestueuse antiquité, telle était une des branches du système contre-révolutionnaire (60).

Dévoiler ce plan conspirateur, c'est le déjouer. Les citoyens connaîtront les pièges tendus à leur loyauté; ils signaleront ces émissaires de l'étranger que le char révolutionnaire doit écraser dans sa course. Une horde de brigands ont émigré, mais les arts n'émigreront pas. Comme nous, les arts sont enfants de la liberté; comme nous, ils ont une patrie, et nous transmettrons ce double héritage à la postérité (61)!

Ce que les législateurs ont fait pour vivifier les sciences et pour en répandre les bienfaits, ce qu'ils feront encore, est une réponse victorieuse à toutes les impostures. Des procédés nouveaux pour l'extraction de la soude et du salpêtre, pour la confection de la poudre et de l'acier, des manufactures d'armes, des foreries, des fonderies de canons improvisées, pour ainsi dire, de toutes parts; le travail du cadastre commencé; le télégraphe et les ballons appliqués aux opérations militaires; l'organisation du Conservatoire (62), du Muséum d'histoire naturelle, de la Commission des arts; la mesure la plus grande qu'on ait jamais entreprise d'un arc du méridien qui embrasse neuf degrés et demi; le nouveau système des poids et mesures qui va lier les deux mondes (63): tout cela s'est fait au milieu des orages politiques. Législateurs, c'est votre ouvrage.

Le projet d'uniformer (sic) l'idiome, et de donner à la langue de la liberté le caractère qui lui convient, commence à s'exécuter (64). Déjà plusieurs sociétés populaires du Midi ont arrêté de ne plus discuter qu'en français.

La musique même a fait des conquêtes, et des instruments étrangers ou antiques, le tam-tam, le buccin et le tuba corva, sont venus embellir nos fêtes et célébrer nos victoires.

Certes, ils protègent les arts ceux qui décernent des statues et le Panthéon à Descartes et à Rousseau; nous ne ferons à aucun représentant du peuple l'injure d'élever des doutes sur l'intérêt qu'il attache aux dons du génie.

Un grand homme est une propriété nationale. Un préjugé détruit, une vérité acquise, sont souvent plus importants que la conquête d'une cité, et, lors même que des découvertes ne présentent que des faits et des vues sans application immédiate aux besoins de la société, tenons pour certain que ces chaînons isolés se rattacheront un jour à la grande chaîne des êtres et des vérités.

Lions donc le génie d'une manière indissoluble à la cause de la liberté. Il fera circuler partout la sève républicaine, et accélérera l'époque qui doit conduire la France au maximum de prospérité et de bonheur.

Citoyens, il est affligeant, sans doute, le tableau que nous avons tracé sous vos yeux, en vous parlant de monuments détruits. Mais il fallait joindre cette nouvelle série de crimes à tous les crimes de nos ennemis: fournir de tels matériaux à l'histoire, c'est aggraver le mépris et l'exécration qui pèseront à jamais sur eux. Prouver qu'ils ont voulu dissoudre notre société politique par l'extinction de la morale et des lumières, c'est nous rendre plus chères les lumières et la morale; et d'ailleurs les pertes dont vous avez entendu le récit sont bien adoucies par l'aspect des richesses immenses qui nous restent dans tous les genres d'arts et de sciences. Vous en aurez l'état complet: on ne peut ici que les indiquer.

Il y a cinq mois qu'à cette tribune, nous avons calculé à dix millions de volumes les livres nationaux. Une approximation nouvelle élève ce nombre à douze millions.

Vous venez de rendre un décret qui ordonne de présenter les moyens d'utiliser les manuscrits. L'Instruction de la Commission des arts, imprimée par ordre du Comité d'instruction publique, doit vous persuader que cet objet entre dans le plan de ses travaux. Mais il fallait préalablement réunir ces manuscrits, dont le nombre est immense, et qui offrent des ouvrages d'une haute importance. Tenez pour certain que, si les

(60) Cet alinéa reproduit, avec de légères modifications, un passage analogue qui se trouve dans le rapport du 22 germinal (voir ci-dessus). Déjà Romme et Mathieu, dans leurs rapports du 3 du deuxième mois et du 28 frimaire, avaient imputé un plan semblable à la contre-révolution; seulement, dans ce temps-là, l'idée ne serait venue à personne qu'Hébert, Danton, Robespierre et leurs amis dussent être un jour qualifiés de contre-révolutionnaires.

(61) A partir d'ici, Grégoire change brusquement de ton et de sujet. Il avait présenté à ses auditeurs un lamentable tableau de dévastations et de ruines; maintenant il va énumérer les richesses scientifiques, industrielles et artistiques de la République, et montrer l'œuvre merveilleuse que la Convention et ses comités ont accomplie en quelques mois. Il avait déploré, gémi, injurié; soudain il entonne un chant triomphal, et célèbre la grandeur de la France nouvelle. Cette seconde partie du rapport, en contraste si frappant avec la première, offre un résumé assez fidèle du grand mouvement de l'an II.

(62) Il s'agit évidemment du *Conservatoire du Muséum des arts*.

(63) Dès l'automne de 1793, le *Comité de salut public*, par deux arrêtés des 21 et 26 frimaire, avait ordonné l'envoi au Congrès des États-Unis des étalons du nouveau système des poids et mesures.

(64) Grégoire avait présenté à la Convention, le 16 prairial, un rapport et un projet de décret «sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française».

Anglais ou les Hollandais avaient cette mine féconde à exploiter, ils rendraient les deux mondes tributaires, eux qui quelquefois nous ont vendu fort cher des éditions d'auteurs anciens, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Bacon prétend qu'Homère a nourri plus d'hommes par ses écrits qu'Auguste par ses congiales. On ignore peut-être que, grâce aux travaux des gens de lettres et des savants, les mouvements de l'imprimerie et de la librairie étaient, il y a quelques années, de deux cent millions pour la France, dont cinquante-quatre millions pour Paris. Tous nos bons livres, entre autres ceux de plusieurs de nos collègues sur l'art de guérir, sur la chimie, sont classiques chez la plupart des nations éclairées.

Vous mettrez sans doute en activité l'imprimerie du Louvre, la première de l'Europe. Si les caractères de Garamond et de Vitré restaient plus longtemps sans être employés, nous serions indignes de les posséder.

Réimprimons tous les bons auteurs grecs et latins, avec les variantes et la traduction française à côté: c'est un nouveau moyen d'enrichir la République et de répandre la langue nationale. Tirons enfin de la poussière ces milliers de manuscrits entassés dans nos bibliothèques. Ce triage et celui de nos archives éveilleront la curiosité de l'Europe savante.

Alors seront mises en évidence une foule d'anecdotes qui attesteront les forfaits du despotisme.

Déjà des lettres de Charles IX (65) et de François II (66) récemment publiées, ont révélé des infamies royales qui jusqu'à présent avaient été ensevelies.

Alors se produiront au grand jour, pour fournir de nouvelles armes à la liberté, des monuments que le despotisme forçait à se cacher.

Ainsi à la Bibliothèque nationale un manuscrit inédit présente la liste des anciens tyrannicides.

Ainsi la médaille où l'on voit une main armée moissonnant des lys et brisant des sceptres paraît après deux siècles. Nulle mention d'elle dans l'histoire; on voit seulement par le catalogue que déjà sous Louvois elle était au cabinet des médailles, mais modestement cachée dans une tablette.

Ainsi, à Ribeauvillers, département du Haut-Rhin, chez un ci-devant prince, on vient de découvrir un vase de vermeil, pesant plus de vingt-trois marcs, qui est un chef-d'œuvre: il représente Clélie, Coclés, la mort de Virginie, la suppression du décemvirat, le dévouement de Scévola et l'expulsion des Tarquins.

Ainsi, après soixante-dix ans, un tableau de Champagne va sortir de l'obscurité pour être placé dans la salle de vos séances. Le sujet est Hercule foulant aux pieds des couronnes.

En parcourant l'échelle des connaissances humaines, nous trouvons que, dans presque tous les genres, vous avez une profusion d'utiles matériaux. Le Dépôt de la guerre seul possède plus de dix-huit mille cartes géographiques. Tous les dépôts étaient engorgés par l'accumulation de manuscrits, de mémoires, de plans obtenus à grands frais et répétés pour la plupart dans chaque dépôt, car chaque ministre s'isolait dans son domaine exclusif.

Les médailles, les pierres gravées en creux et en relief, formeront de belles suites; on pourra par des empreintes remplir les lacunes.

Dans les dépôts de Versailles, du Conservatoire, de Nesles, des Petits-Augustins (indépendamment de ce qui existe dans les départements), l'or, l'argent, le bronze, le granit, le porphyre et le marbre ont pris sous la main du génie toutes les formes du beau et du fini. Tableaux, gravures, statues, bustes, groupes, bas-reliefs, vases, cippes, mausolées, tout cela est sans nombre. Au dépôt des Petits-Augustins, qui s'accroît journellement, il y a déjà deux cent deux statues et cinq cent deux colonnes.

Les monuments du moyen âge formeront des suites intéressantes, sinon pour la beauté du travail, au moins pour l'histoire et la chronologie.

Les antiquités étrusques appelleront sans doute les regards des artistes. On sait quel prix les Anglais ont attaché aux objets de cette nature, d'après lesquels Wedgwood a fondé sa nouvelle Étrurie (67) et procuré tant de millions à son pays par le commerce des porcelaines.

Bientôt nous vous proposerons de former un Conservatoire pour des machines (68). Cette école d'un nouveau genre avivera tous les arts et métiers, et diminuera infailliblement la masse de nos importations annuelles, qui s'élèvent à plus de trois cents millions pour des objets que nous pouvons obtenir chez nous.

Une circulaire concernant les jardins botaniques et plantes rares a été envoyée à tous les districts, au nom des deux Comités réunis des domaines et d'instruction publique (69). Les réponses arrivent journellement, et bientôt vous pourrez répartir dans toute la République une collection de végétaux exotiques que le

(65) Cette lettre de Charles IX avait été communiqué par Grégoire à la Convention le 14 ventôse; elle ordonne au duc d'Alençon de récompenser l'assassin du connétable de Mouy.

(66) C'est une ordonnance, non de François II, mais de François 1^{er} en date du 30 juin 1540, de 45 livres tournois en faveur de Cécile de Vieville, «*dame des filles de joie suivant la cour*».

(67) Le célèbre potier anglais Josiah Wedgwood (1730-1795) avait installé, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, sa manufacture de céramique au village d'Étruria, fondé par lui près de Newcastle-under-Lyme.

(68) Le rapport sur la création d'un Conservatoire des arts et métiers, dont Grégoire avait été chargé par le Comité d'instruction publique le thermidor, fut présenté par lui à la Convention le 8 vendémiaire an III.

Muséum d'histoire naturelle tient en réserve: elle est composée de 1.334.544 individus, dont plus de vingt mille pour les serres. Cette masse de richesses végétales peut former pour chaque département une collection d'environ 2.500 espèces.

Vous savez d'ailleurs que le commerce des épices est près d'échapper à l'avidité hollandaise. L'an dernier, en juillet, le jardin national de Cayenne avait distribué plus de trente-deux mille individus, girofliers, poivriers, canneliers, arbres à pain, etc... Il lui restait à distribuer environ soixante-dix-sept mille individus des mêmes espèces, sans compter une pépinière d'environ cent quatre-vingt mille petits girofliers.

Vos jardins de New York et de Charlestown, des îles de France et de Bourbon, prospèrent. Quand le Comité d'instruction publique aura recueilli les renseignements nécessaires sur les jardins que la République possède à Constantinople et dans d'autres contrées de l'Orient, conformément au décret du 11 prairial, il vous présentera les moyens de les utiliser. Il me semble qu'une mesure très utile encore serait de rédiger une Instruction étendue pour vos agents diplomatiques et consulaires, afin qu'ils procurent à leur patrie les végétaux, les procédés, les instruments, les découvertes et les livres étrangers qui peuvent ajouter à nos moyens (70).

Les objets scientifiques dont nous avons parlé proviennent presque tous des ci-devant châteaux et jardins du tyran, des corporations ecclésiastiques, académiques, et des émigrés. Le dépôt de l'émigré Castries contient seul plus de vingt mille pièces manuscrites et intéressantes. C'était souvent l'opulence stupide qui en avait fait l'acquisition, sans en concevoir le prix. Ainsi on prétend que Law, l'auteur du Système, ayant appris que le bon ton lui commandait d'avoir une bibliothèque, voulait faire prix avec un libraire à tant la toise de livres. Ces dépôts, qu'on ne voyait guère que par faveur, et dont la jouissance exclusive flattait l'orgueil et servait l'ambition de quelques individus, seront désormais la jouissance de tous: les sueurs du peuple s'étaient changées en livres, en statues, en tableaux: le peuple rentre dans sa propriété.

Les Romains, devenus maîtres de Sparte (sic), eurent l'industrie de faire scier au Pœcile (71) le ciment sur lequel était appliquée une fresque magnifique. On la vit arriver à Rome sans être endommagée par les suites d'une opération si violente. Plus que les Romains, plus que Démétrius Poliorcète, nous avons droit de dire qu'en combattant les tyrans nous protégeons les arts. Nous en recueillons les monuments, même dans les contrées où pénètrent nos armées victorieuses. Outre les planches de la fameuse carte de Ferrari, vingt-deux caisses de livres et cinq voitures d'objets scientifiques sont arrivées de la Belgique: on y trouve les manuscrits enlevés à Bruxelles dans la guerre de 1742, et qui avaient été rendus par stipulation expresse du traité de paix en 1769.

La République acquiert par son courage ce qu'avec des sommes immenses Louis XIV ne put jamais obtenir. Crayer, Van Dyck et Rubens sont en route pour Paris, et l'école flamande se lève en masse pour venir orner nos musées (72).

Le génie va faire de nouveaux présents à la République. Pendant leur captivité, Cousin, Thillaye et plusieurs autres ont composé des ouvrages utiles. Tandis qu'à l'expérience des siècles ils joignent leurs

(69) Cette circulaire avait été imprimée en messidor, ainsi que l'indiquent les procès-verbaux du Comité d'instruction publique.

(70) Le 29 germinal, le Comité d'instruction publique avait décidé de demander à celui de salut public «de rédiger conjointement avec lui, pour les agents politiques et consuls de la République, une instruction relative à tous les objets de sciences et d'arts qui peuvent concourir à la prospérité nationale».

(71) L'érudition de Grégoire n'était pas très sûre, on le voit, puisqu'il place le Pœcile à Sparte.

(72) Dix jours plus tard, dans la séance de la 4^{ème} sans-culottide, Guyton-Morveau annonça à la Convention «l'arrivée du premier envoi des superbes tableaux recueillis dans la Belgique; ils ont été accompagnés par un lieutenant de hussards, membre d'une commission formée par les représentants, du peuple, pour les rassembler et les faire transporter à Paris; car aujourd'hui les armées de la République offrent toutes de braves guerriers, des hommes instruits et distingués par leurs connaissances en tout genre» (Moniteur du 3 vendémiaire an III). L'officier, Luc Barbier, lieutenant au 5^{ème} régiment de hussards, fut admis à la barre, et prononça un petit discours: «Les ouvrages immortels que nous ont laissés les pincesaux de Rubens, de Van Dyck et des autres fondateurs de l'école flamande ne sont plus dans une terre étrangère. Réunis avec soin par les ordres des représentants du peuple, ils sont aujourd'hui déposés dans la patrie des arts et du génie, dans la patrie de la liberté et de l'égalité sainte, dans la République française».

Il n'est pas sans intérêt de constater quel accueil fut fait par les rédacteurs de la Décade philosophique à la Descente de croix et aux autres tableaux religieux de Rubens qui venaient d'être déposés au Louvre. Voici ce qu'on lit dans son numéro du 20 brumaire an III, p. 287: «La Descente de croix et les deux autres grands tableaux peints sur bois, qui nous sont arrivés de la Belgique avec des frais énormes, n'ont-ils pas plus perdu à leur déplacement que nous n'y avons gagné? Tous ces hideux crucifiements peuvent-ils être supportables aux regards, ailleurs que dans les lieux où ils portent à l'âme des sentiments et des souvenirs religieux? Les tortures dont la mythologie catholique étale si fréquemment le spectacle doivent-elles être offertes à un peuple délivré des superstitions du catholicisme? Doivent-elles lui être apportées à tant de frais et de si loin?... Enfin ces trois tableaux, et ceux du même genre que l'on y pourra joindre encore, ne perdent-ils pas trop de leur prix en quittant les temples consacrés à l'être souffrant qu'ils représentent, et la nation crédule pour qui cet être est encore un Dieu?».

découvertes, des voyages nouveaux vont paraître et nous enrichir des dépouilles étrangères: tels sont ceux de Lapeyrouse (73), Vaillant (74), Desfontaines (75), Faujas (76) et Dombey. Après un séjour de deux ans au Pérou, ce dernier est retourné, sous les auspices du gouvernement, dans le continent américain pour faire une nouvelle moisson. Votre Comité d'instruction publique lui a remis une série raisonnée de questions propres à donner une direction nouvelle à l'œil observateur, et les réponses amèneront sans doute de précieux résultats (77).

La France est vraiment un nouveau monde. Sa nouvelle organisation sociale présente un phénomène unique dans l'étendue des âges; et peut-être n'a-t-on pas encore observé qu'outre le matériel des connaissances humaines, par l'effet de la Révolution elle possède exclusivement une foule d'éléments, de combinaisons nouvelles, prises dans la nature, et d'inépuisables moyens pour mettre à profit sa résurrection politique.

Les caractères originaux vont se multiplier. Nous aurons plus d'écarts, mais aussi plus de découvertes. Nous nous rapprocherons de la belle simplicité des Grecs, mais sans nous traîner servilement sur leurs pas; car le moyen, dit-on, de ne pas être imité, c'est d'être imitateur: on surpasse rarement ce qu'on admire.

La poésie lyrique et la pastorale vont sans doute renaître chez un peuple qui aura des fêtes et qui honore la charrue. L'art théâtral n'eut jamais une plus belle carrière à parcourir. L'histoire n'offre aucun sujet qui égale celui de la dernière conspiration anéantie; on y trouve jusqu'à l'unité de temps (78). Ainsi les plaisirs mêmes seront un ressort utile entre les mains du gouvernement, et les arts agréables deviendront des arts utiles.

Législateurs, que vous prescrit l'intérêt national?

C'est d'utiliser au plus tôt vos immenses et précieuses collections, en les faisant servir à l'instruction de tous les citoyens. Le Comité vous présentera un mode de répartition; et puisque, d'après la nouvelle organisation, les musées sont confiés à sa surveillance (79) il faut les établir. Hâtez-vous de créer des hommes à talents qui promettent des successeurs à la génération peu nombreuse de ceux qui existent (80). On parle quelquefois de l'aristocratie de la science; elle entre peut-être dans les vues de certains individus qui déclament contre tous les plans d'éducation, et qui voudraient condamner à l'ignorance les artisans et les cultivateurs, tandis qu'ils prodiguent les moyens d'instruction à leurs enfants. Il est un infaillible moyen pour n'être pas obligé de perpétuer la gestion des affaires dans les mêmes mains, et pour éviter le monopole des talents: c'est de les disséminer, c'est de prodiguer les connaissances utiles, en organisant promptement l'éducation nationale, en formant surtout des écoles normales; car, si nous avons de bons maîtres, le succès est infaillible; et souvenez-vous que quand il s'agit d'éducation, comme en matière de gouvernement, des vues mesquines sont des vues détestables. Il y a quinze mois que le Comité de salut public vous disait que cette organisation était une mesure de sûreté générale (81); et cependant cette mesure n'est pas encore prise; l'éducation nationale n'offre plus que des décombres. Il vous reste vingt collèges agonisants (82). Sur

(73) L'impression du voyage de La Peyrouse se faisait sous la surveillance du Comité d'instruction publique; l'adjudant-général Milet-Mureau était chargé de la rédaction; le 1^{er} messidor, Fourcroy avait été chargé de la révision.

(74) Le 7 fructidor, Fourcroy avait été chargé par le Comité d'instruction publique de lui faire un rapport sur l'impression du second voyage de Levallant.

(75) Le 25 germinal, le Comité d'instruction avait décidé de demander au Comité des finances cinq mille livres pour l'achèvement des planches du voyage du botaniste Desfontaines au mont Atlas. La *Flora Atlantica* de Desfontaines (2 vol. de texte et 1 vol. de planches) ne parut qu'en l'an VI.

(76) *Le Voyage en Angleterre, en Écosse et aux îles Hébrides* de Faujas de Saint-Fond parut en l'an V.

(77) Dombey ne put s'acquitter de la mission qui lui avait été confiée. Arrêté en mer par un corsaire, il fut conduit à l'île de Montserrat (Antilles), où il mourut.

(78) Cette plaisanterie féroce est bien ecclésiastique dans sa pédanterie.

(79) Le décret du 7 fructidor an II sur les comités venait de faire du Comité d'instruction publique un des rouages actifs du gouvernement.

(80) Grégoire termine ici son panégyrique de la Révolution. Il change encore une fois de ton, et va achever son rapport par de nouvelles doléances.

(81) Dans un rapport présenté par Barère le 29 mai 1793 sur l'état général de la République. C'est le lendemain de la lecture de ce rapport que le Comité de salut public présenta le décret sur les écoles primaires.

(82) Cette phrase de Grégoire confirme ce que nous savions d'autre part: c'est qu'un certain nombre de collèges restèrent ouverts pendant toute la durée de la Révolution, jusqu'à l'établissement des écoles centrales.

près de six cents districts (83), soixante sept seulement ont quelques écoles primaires; et, de ce nombre, seize seulement présentent un état qu'il faut bien trouver satisfaisant, faute de mieux (84). Cette lacune de six années a presque fait écrouler les mœurs et la science. Ses résultats se feront sentir d'une manière funeste dans les autorités constituées, et peut-être jusque dans le sein du corps législatif.

Et cependant la jeunesse est tourmentée par le besoin d'apprendre: la Bibliothèque nationale nous sert de thermomètre à cet égard. Quoique une grande partie de ceux qui seraient dans le cas d'y aller soient présentement dans les armées, elle est plus fréquentée qu'autrefois, et l'on n'y demande plus guère que des livres utiles (85).

Vainement dirions-nous que les connaissances utiles, comme la vertu, sont à l'ordre du jour: on ne les commande pas. Celles-là, on les enseigne; celle-ci on l'inspire. L'une et l'autre sont les fruits de l'éducation; et vous n'obtiendrez pas même des fruits abortifs, si l'on n'organise promptement une éducation nationale qui fera chérir la liberté par principes et par sentiments; quand la Révolution sera dans les esprits et dans les cœurs, elle sera partout.

Pour remplir totalement le but de ce rapport, nous vous proposerons des moyens de réprimer les dilapidations. Elles ont pour cause l'ignorance: il faut l'éclairer; la négligence: il faut la stimuler; la malveillance et l'aristocratie: il faut les comprimer. Quoi! dans le laps d'un siècle, la nature avare laisse à peine échapper de son sein quelques grands hommes! il a fallu trente ans d'études préliminaires et d'un travail continu pour produire un livre profond, un tableau, une statue d'un grand style; et la torche d'un stupide, ou la hache d'un barbare, les détruit en un moment! Tels sont cependant les forfaits qui, répétés journellement; nous forcent à gémir sur la perte d'une foule de chefs-d'œuvre.

En général, un monument précieux est connu pour tel. À Moulins, personne n'ignore qu'il y existe un mausolée de grand prix (86); à Strasbourg, tout le monde connaît le tombeau de Maurice de Saxe, par Pigalle; et dans l'hypothèse qu'à défaut de connaissances et de goût on ne pût apprécier ces objets, que risque-t-on de consulter? Rien de plus sage que cette maxime d'un philosophe: Dans le doute, abstiens-toi. Il est d'ailleurs des monuments qui, sans avoir le cachet du génie, sont précieux pour l'histoire de l'art.

Les fripons ont des lettres de naturalité (sic) pour toutes les monarchies; mais ils doivent être étrangers dans une république: ne pas les dénoncer, c'est être leur complice, c'est haïr la patrie. Ne confondons pas avec eux des hommes dont la droiture égale la simplicité; discernons les vrais coupables, dont le cœur dirigeait la main, de ceux qui, coupables en apparence, n'ont été qu'égarés; mais frappons sans pitié tous les voleurs, tous les contre-révolutionnaires, et rendons, par là même, plus utile l'activité du gouvernement révolutionnaire, que l'aristocratie essaie vainement de décriser. Ses clameurs n'aboutiront qu'à démasquer des pervers longtemps déguisés, qui n'échapperont point à la massue nationale.

Nous sommes loin de vous proposer, comme chez les Grecs, la peine de mort pour les délits dont il s'agit. Vous avez rendu un décret à cet égard; il suffit d'en rappeler et d'en étendre les dispositions, qui ne s'appliquent qu'aux sculptures (87); car les tableaux, les bibliothèques, les cabinets d'histoire naturelle ne sont pas moins dignes d'être conservés.

L'organisation nouvelle des comités donnera plus d'énergie à la surveillance.

Aux mesures répressives joignons des moyens moraux; faisons un appel à toutes les sociétés popu-

(83) Les rapporteurs, lorsqu'ils parlaient du nombre des districts, employaient volontiers une expression vague: Grégoire dit «près de six cents»; Lakanal, le 7 brumaire an III, dira «à peu près cinq cents». Le chiffre exact était cinq cent cinquante et un.

(84) Cette assertion de Grégoire est inexacte. J'ai publié, au tome VI des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, un document rédigé dans le *Bureau de la surveillance de l'exécution des lois*, au *Comité de salut public*, où sont analysées les réponses envoyées par 400 districts (sur 551) à une circulaire du 12 floréal an II, qui demandait: 1- le nombre d'écoles primaires qui résulterait de l'exécution intégrale du décret du 29 frimaire an II; 2- la quantité actuelle d'écoles établie. Le nombre total des écoles, dans ces 400 districts, une fois le décret entièrement exécuté, devait être de 23.125; sur ce nombre, 6.831 écoles seulement étaient établies, soit un peu moins du tiers: ces 6831 écoles étaient inégalement réparties entre les 400 districts: 80 districts avaient, ou bien la quantité d'écoles nécessaires (39 districts), ou les trois quarts (17), ou la moitié seulement (24); 320 n'en avaient que le quart, le sixième, le huitième, parfois moins encore. (*Note de 1909*).

(85) Voilà une constatation qui ne saurait être suspecte sous la plume d'un homme qui vient de se montrer si pessimiste.

(86) Il s'agit du monument funéraire de Henri, dernier duc de Montmorency, élevé par sa veuve, la princesse des Ursins. Il se trouve dans l'ancien couvent de la Visitation, aujourd'hui le lycée.

(87) En effet, le décret des 13 avril et 6 juin 1793, qui portait la peine de deux ans de prison contre ceux qui dégraderaient les monuments des arts dépendant des propriétés nationales, visait les sculptures. Le décret du 3 du deuxième mois, relatif aux livres, manuscrits, gravures, cartes, antiquités, etc..., n'édicte pas de peine; mais la formule: «*Il est interdit de détruire, mutiler ni altérer, etc...*», sous-entend nécessairement que ceux qui enfreindraient la loi seront punis. On a vu le *Comité révolutionnaire* de la section de Châlier dénoncer un délit de ce genre «*aux autorités qui en devaient connaître*».

lares, à tous les bons citoyens (88); surtout, que les représentants du peuple, par leur correspondance dans les départements, s'efforcent d'éveiller, d'éclairer le patriotisme à cet égard.

En Italie, le peuple est habitué à respecter tous les monuments, et même ceux qui les dessinent. Accoutumons les citoyens à se pénétrer des mêmes sentiments. Que le respect public entoure particulièrement les objets nationaux, qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous.

Ces monuments contribuent à la splendeur d'une nation, et ajoutent à sa prépondérance politique. C'est là ce que les étrangers viennent admirer. Les arènes de Nîmes et le pont du Gard ont peut-être plus rapporté à la France qu'ils n'avaient coûté aux Romains.

La Sicile n'a presque plus de consistance que par des ruines célèbres; de toutes parts on va les interroger. Rome moderne n'a plus de grands hommes, mais ses obélisques, ses statues, appellent les regards de l'univers savant. Tel Anglais dépensait deux mille guinées pour aller voir les monuments qui ornent les bords du Tibre. Certes, si nos armées victorieuses pénètrent en Italie, l'enlèvement de l'Apollon du Belvédère et de l'Hercule Farnèse serait la plus brillante conquête. C'est la Grèce qui a décoré Rome; mais les chefs-d'œuvre des Républiques grecques doivent-ils décorer le pays des esclaves? La République française devait être leur dernier domicile.

Philippe de Macédoine disait: «Je réussirai plutôt à dompter la belliqueuse Sparte que la savante Athènes». Réunissons donc le courage de Sparte et le génie d'Athènes: que de la France on voie s'échapper sans cesse des torrents de lumières pour éclairer tous les peuples et brûler tous les trônes. Puisque les tyrans craignent les lumières, il en résulte la preuve incontestable qu'elles sont nécessaires aux républicains: la liberté est fille de la raison cultivée, et rien n'est plus contre-révolutionnaire que l'ignorance; on doit la haïr à l'égal de la royauté.

Inscrivons donc, s'il est possible, sur tous les monuments, et gravons dans tous les cœurs, cette sentence: «Les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts; les hommes libres les aiment et les conservent».

Projet de décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son *Comité d'instruction publique*, décrète ce qui suit:

Article premier: Les bibliothèques et tous les autres monuments de sciences et d'arts appartenant à la nation sont recommandés à la surveillance des bons citoyens; ils sont invités à dénoncer aux autorités constituées les provocateurs et les auteurs de dilapidations et dégradations de ces bibliothèques et monuments.

Art. 2: Ceux qui seront convaincus d'avoir, par malveillance, détruit ou dégradé des monuments de sciences et d'arts, subiront la peine de deux années de détention, conformément au décret du 13 avril 1793.

Art. 3: Le présent décret sera imprimé dans le *Bulletin des lois*.

Art. 4: Il sera affiché dans le local des séances des corps administratifs, dans celui des séances des sociétés populaires, et dans tous les lieux qui renferment des monuments de sciences et d'arts.

Après l'adoption de ces quatre articles, le représentant Barailon en proposa un cinquième, ayant pour but d'obliger à restitution les voleurs qui s'étaient approprié des objets de science ou d'art appartenant à la nation. La Convention adopta l'article, en en adoucissant toutefois la forme par l'emploi d'un euphémisme que suggéra Bourdon (de l'Oise). Voici le compte-rendu du *Moniteur*:

Barailon. *Les sciences, les arts, et surtout l'histoire, ont perdu des choses étonnantes, lorsque les moines ont été chassés de leurs repaires (89). Croirait-on qu'en France il y ait eu un pays et une charte*

(88) Cet appel se trouvait déjà dans l'article 10 du décret du 3 du deuxième mois.

(89) Le lien logique entre cette phrase et la suivante ne se devine qu'à la réflexion. Barailon veut dire que lorsque les congrégations furent dissoutes et les couvents sécularisés, on eut le tort de détruire ou de laisser perdre bien des choses qu'il aurait fallu conserver dans l'intérêt tant de l'histoire que des sciences et des arts; parmi les papiers anéantis à ce

assez barbares pour ordonner la dîme des garçons et des filles; il faut qu'elle soit connue de toute l'Europe. Je demande, par amendement, que tous les citoyens qui auraient détourné des manuscrits, livres, chartes, médailles, antiquités, provenant de maisons nationales, seront tenus de les rendre dans le mois au directoire de leur district, sous peine d'être punis comme suspects.

On demande l'ordre du jour.

Bourdon (de l'Oise). On peut adopter l'amendement de Barailon, en mettant: «ceux qui seraient dépositaires, etc...».

Barailon. J'adopte.

L'amendement est décrété sauf rédaction.

Voici l'article voté sur la proposition de Barailon avec l'adoucissement demandé par Bourdon (de l'Oise), mais en des termes un peu différents:

Art. 5: *Tout individu qui a en sa possession des manuscrits, chartes, médailles, antiquités, provenant des maisons ci-devant nationales, sera tenu de les remettre, dans le mois, au directoire du district de son domicile, à compter de la promulgation du présent décret, sous peine d'être traité et puni comme suspect.*

Enfin un article complémentaire vint encore s'ajouter au décret sous cette forme:

Art. 6: *La Convention décrète l'impression du rapport et l'envoi aux administrations et aux sociétés populaires.*

Grégoire a fait encore deux rapports sur le vandalisme, le 8 brumaire et le 24 frimaire an III; mais ils n'ont pas le même intérêt que celui du 14 fructidor an II, et ne contiennent qu'un petit nombre de faits nouveaux. On peut se dispenser de les reproduire. Je me contenterai d'emprunter au troisième rapport une anecdote amusante, qui sera le «*mot de la fin*». Grégoire, voulant donner la preuve de l'ignorance de certains administrateurs de district, écrit ce qui suit:

Une administration nous annonce que la confection de ses catalogues bibliographiques est retardée, parce que son commissaire ne sait pas la diplomatique. Cette anecdote nous a rappelé Pradon, qui s'excusait d'avoir transporté une ville d'Asie en Afrique, en assurant qu'il ignorait la chronologie. Des symptômes d'une ignorance tellement prononcée font présumer l'absence de beaucoup de notions usuelles.

J'ai dit que l'anecdote est amusante; mais elle l'est autrement que Grégoire ne le pensait. Il a cru nous faire rire aux dépens de gens qu'il prenait, dans sa suffisance, pour des illettrés; et il ne s'est jamais douté de la lourde bévue qu'il commettait lui-même (90) pour le divertissement de la postérité.

James GUILLAUME.

moment, il s'en trouvait de très intéressants: on en peut juger par cette charte, heureusement conservée, qui ordonnait la dîme des garçons et des filles au profit d'un monastère.

(90) «*Malheureusement pour Grégoire, dit Eugène Despois (Le Vandalisme révolutionnaire, p.243), c'est son pédantisme qui est ici en défaut, car l'administration en question possédant, selon toute vraisemblance, une collection de chartes, la réponse était parfaitement juste. La diplomatique - dit le Dictionnaire de l'Académie - est l'art de reconnaître les diplômes ou chartes authentiques. Est-ce que Grégoire ne savait pas le sens de ce mot?*».